

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 3*

RN124

Service:

DDT32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme*

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32